

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cafétéria Amis du Tremplin Inc	Numéro de permis 2012208	Date d'inspection Le 28 août 2023	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le Tremplin		Numéro de téléphone (506) 394-3494	
Adresse 520 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés sont conformes.
- La programmation est panifiée et documentée.
- La routine est conforme.

Pendant ma visite j'ai pu observer les jeux libres pour les enfants, les éducatrices sont à l'écoute des enfants. Les enfants sont tous occupé à des activités différentes mais très calme comme ambiance.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 août 2023

Date

original signé par
Marie-Ève Sonier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 août 2023

Date